

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom : .....	.....
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL)	
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	
Adresse : N° Rue ...	
Commune Cannes	
Code postal 06414	
Nature des activités	
.....	
Qualification :	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 - <i>Pipistrellus kuhlii</i> Pipistrelle de kuhl	Destruction d'un gîte potentiel, sous le pont sud et destruction de 4 arbres gîtes potentiels lors des travaux. Destruction / dégradation d'habitats de chasse (1,12 ha) et de transit (0,53 ha).
B2 - <i>Pipistrellus pygmaeus</i> Pipistrelle pygmée	
B3 - <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune	
B4 - <i>Nyctalus noctula</i> Noctule commune	
B5 - <i>Nyctalus leisleri</i> Noctule de Leisler	
B6 - <i>Myotis daubentonii</i> Murin de Daubenton	
B7 - <i>Hypsugo savii</i> Vespère de Savi	

B8 - <i>Hirundo rustica</i>	Destruction d'habitats favorables à la nidification des espèces d'oiseaux du cortège des milieux boisés (0,53 ha), destruction d'un nid d'hirondelle sous le pont). Destruction / dégradation d'habitats favorables au repos et à l'alimentation des espèces lors de la phase travaux (1,12 ha).
Hirondelle rustique	
B9 - <i>Carduelis carduelis</i>	
Chardonneret élégant	
B10 - <i>Serinus serinus</i>	
Serin cini	
B11 - <i>Sylvia melanocephala</i>	
Fauvette mélanocéphale	
B12 - <i>Phylloscopus collybita</i>	
Pouillot véloce	
B13 - <i>Motacilla alba</i>	
Bergeronnette grise	
B14 - <i>Sylvia atricapilla</i>	
Fauvette à tête noire	
B15 - <i>Certhia brachydactyla</i>	
Grimpereau des jardins	
B16 - <i>Cyanistes caeruleus</i>	
Mésange bleue	
B17 - <i>Parus major</i>	
Mésange charbonnière	
B18 - <i>Passer domesticus</i>	
Moineau domestique	
B19 - <i>Fringilla coelebs</i>	
Pinson des arbres	
B20 - <i>Erithacus rubecula</i>	
Rougegorge familier	
B21 - <i>Phoenicurus ochruros</i>	
Rougequeue noir	
B22 - <i>Regulus ignicapilla</i>	
Roitelet à triple bandeau	
B23 - <i>Hyla meridionalis</i>	Destruction / dégradation d'habitats de reproduction, d'alimentation et d'habitats terrestres de l'espèce (1,1ha).
Rainette méridionale	
B24 - <i>Natrix helvetica</i>	Destruction / dégradation d'habitats de reproduction, d'alimentation et de repos (1,1ha).
Couleuvre helvétique	
B25 - <i>Natrix maura</i>	
Couleuvre vipérine	Destruction / dégradation d'habitats de reproduction, d'alimentation et de repos (1,2ha).
B26 - <i>Podarcis muralis</i>	
Lézard des murailles	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Sécurité des personnes : Cette action est l'une des 47 actions prévues au Programme d'Actions de Prévention des Inondations Cannes-Lérins, signé le 27 mai 2021. Cet aménagement combiné à la création de l'ouvrage de rétention de Carimaï (Action 6-3 du PAPI complet) et aux travaux prévus sur la petite Frayère (7-5a et 7-5b du PAPI complet) en amont du quartier ont pour finalité la suppression quasi-totale de tous les débordements impactant le quartier Bocca, à Cannes, pour une crue centennale (plus de 5 500 habitants mis hors d'eau).

Suite sur papier libre

**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION \***

Destruction  Préciser : Une cavité artificielle est identifiée sous le pont sud ; Elle pourrait être utilisée par certains chiroptères (groupe des pipistrelles) en transit ou en période estivale. Un nid d'Hirondelle rustique est localisé sous ce pont. Plusieurs arbres dont 4 arbres gîtes potentiels pour les chiroptères seront défrichés.  
Destruction des habitats situés sous les emprises du projet (voir dossier).

Altération  Préciser : .....

Dégradation  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS \***

Formation initiale en biologie animale	<input type="checkbox"/>	Préciser..... :
Formation continue en biologie animale	<input type="checkbox"/>	Préciser : .....
Autre formation	<input type="checkbox"/>	Préciser : .....

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Préciser la période : ..hiver  
ou la date : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Régions administratives : Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Départements Alpes-Maritimes  
Cantons : .....

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

- |   |                                     |            |
|---|-------------------------------------|------------|
| Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos | <input type="checkbox"/>            |            |
| Mesures de protection réglementaires                      | <input checked="" type="checkbox"/> |            |
| Mesures contractuelles de gestion de l'espace             | <input checked="" type="checkbox"/> |            |
| Renforcement des populations de l'espèce                  | <input type="checkbox"/>            |            |
| Autres mesures  | <input type="checkbox"/>            | Préciser : |

.....  
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction sont présentées dans le dossier de demande de dérogation. En particulier pour l'avifaune et les chiroptères, les mesures suivantes seront prises :

- ME01 - Balisage des secteurs écologiques sensibles
- MR01 - Assistance environnementale en phase travaux par un écologue
- MR07 - Prévention et gestion des pollutions chroniques ou accidentelles en phase chantier
- MR09 - Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- MR10 - Installation de nids artificiels à Hirondelle rustique
- MR11 - Plan de gestion du site post-travaux
- MR12 - Remise en état des milieux naturels et gestion du site post-travaux

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : ..

.....  
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi par un écologue durant la phase chantier ; Suivi après travaux pendant 7 ans au pas de temps suivants : Année N+1, N+2, N+3, N+5, N+7 ; Un compte rendu des suivis sera mis à disposition de la DREAL.

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à . Cannes.....  
le .....23.10.2025.....  
Votre signature

Pour le Président et par délégation, le Vice-Président délégué à  
l'assainissement, aux Eaux pluviales et à la GEMAPI

